



MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

Articles R2123-1 et R2131-12 du code de la commande publique

Fourniture – Location – Maintenance de photocopieurs numériques multifonctions

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Date et heure limite de remise des offres : **12 novembre 2020 à 17h 00**

SOMMAIRE

Article 1- Acheteur	3
Article 2- Objet de la consultation	3
2.1- Objet du contrat	3
2.2- Procédure de passation	3
Article 3- Dispositions générales	3
3.1- Décomposition du contrat	3
3.2- Durée du contrat – Délai d'exécution	3
3.3- Modalités de financement et paiement	3
3.4- Forme juridique de l'attributaire	3
3.5- Délai de validité des propositions	3
3.6- Variantes et prestations supplémentaires éventuelles (Options)	4
3.7- Autres dispositions	4
Article 4- Présentation et conditions de remise des offres	4
4.1- Contenu du dossier de consultation	4
4.2- Retrait des dossiers	4
4.3- Remise des offres	4
4.4- Date limite de remise des offres	5
4.5- Présentation et contenu des offres	5
4.6- Unité monétaire	6
4.7- Négociation	6
Article 5- Examen des offres	6
Article 6- Renseignements complémentaires	6

Article 1- Acheteur

Pouvoir adjudicateur : Lycée Gérard de Nerval
Représenté par : M. Patrick DRUBIGNY, Proviseur

Adresse : 14, rue Paul Deviolaine
02209 SOISSONS CEDEX
Tél.: 03 23 53 00 27
Mèl : ce.0020059D@ac-amiens.fr

Article 2- Objet de la consultation

2.1- Objet du contrat

La consultation porte sur la prestation suivante :

Fourniture – Location – Maintenance de photocopieurs numériques multifonctions.

La forme du marché revêt le caractère d'une location.

Les équipements devront être impérativement livrés et installés entre le 16 et le 22 décembre 2020, au plus tard, après prise de rendez-vous auprès du service de gestion. Chaque jour de retard, à compter de cette date, entrainera une pénalité par matériel (art.14 CCAG).

2.2- Procédure de passation

Le présent marché est passé selon une procédure adaptée. Elle est soumise aux dispositions des articles L2123-1 et R2123-8 du Code de la commande publique.

Article 3- Dispositions générales

3.1- Décomposition du contrat

Le marché à conclure est constitué d'un lot unique :

Fourniture – Location – Maintenance de photocopieurs numériques multifonctions pour :

Lycée général et technologique Gérard de Nerval
14, rue Paul Deviolaine
02209 Soissons Cedex

3.2- Durée du contrat – Délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations court à compter de la notification du marché. Il est fixé comme suit : **4 ans**.

3.3- Modalités de financement et de paiement

Le règlement des dépenses se fera par mandat administratif et virement bancaire.

3.4- Forme juridique de l'attributaire

Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur.

3.5- Délai de validité des propositions

Le délai de validité des propositions est de 90 jours, à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

3.6- Variantes et prestations supplémentaires éventuelles (Options)

3.6.1- Variantes

Les variantes par rapport à l'objet du marché ne sont pas autorisées.

3.6.2- Prestations supplémentaires éventuelles (Options)

Il n'est pas prévu d'options.

3.7- Autres dispositions

Pour tous les types de matériels, les besoins devront être satisfaits par du matériel neuf. L'année de construction des machines devra être clairement précisée.

Le soumissionnaire fournira une fiche technique complète de chaque appareil proposé.

La liste et le nombre de photocopieurs à livrer est fixée dans la décomposition du prix global. Le nombre indiqué pour le nombre d'appareils est réel et contractuel.

Article 4- Présentation et conditions de remise des offres

4.1- Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- Le règlement de la consultation
- L'acte d'engagement, dûment complété et signé
- Le cahier des charges valant contrat et son annexe, dûment signés
- Le bordereau de décomposition du prix global, dûment rempli et signé
- La documentation technique des matériels proposés.

4.2- Retrait du dossier

Le retrait du document de consultation des entreprises (DCE) se fait uniquement sur le site internet de l'Association des Journées de l'Intendance (AJI), à l'adresse suivante :

<http://mapa.aji-france.com/mapa/marche/>

4.3- Remise des offres

Tous les documents constituant, accompagnant ou cités à l'appui des offres sont obligatoirement rédigés en langue française.

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. En conséquence, la transmission par voie postale ou papier n'est pas autorisée.

Les dossiers sous forme dématérialisée doivent être déposés sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics de l'AJI, à l'adresse suivante : <http://mapa.aji-france.com/>

Rappel :

Pour que le pli soit accepté, le téléchargement de l'enveloppe du candidat composant sa réponse doit être intégralement terminé à l'heure de clôture indiquée, pour la présente consultation. A défaut, le pli sera déclaré hors délai. L'heure indiquée sur l'accusé réception sera l'heure prise en considération.

Recommandations de transmission

- S'assurer du bon fonctionnement de sa connexion internet. Les frais d'accès au réseau sont à la charge du candidat. Il est conseillé de procéder à un test d'envoi du pli, rubrique « tests candidats » de la plateforme.
- S'assurer que les fichiers transmis ne comportent aucun virus. Les fichiers vérolés feront l'objet d'un archivage de sécurité, et seront réputés n'avoir jamais été reçus. Les candidats concernés en seront informés dans les plus brefs délais.
- S'assurer de la lisibilité des fichiers scannés et transmis.
- Ne pas utiliser certains formats, notamment « exe ».
- Ne pas utiliser certains outils, notamment « macros ».
- Limiter le volume des fichiers transmis à 100 Mo.
- S'assurer que le téléchargement de l'ensemble du dossier de candidature soit intégralement terminé, à l'heure de clôture indiquée pour la présente consultation. A défaut, le pli sera déclaré « hors délai ». Seule l'heure indiquée sur l'accusée de réception sera prise en considération.

4.4- Date limite de remise des offres

La date limite de dépôt des offres sur la plateforme de l'AJI est fixée au : **12 novembre 2020 à 17h00.**

4.5- Présentation et contenu des offres

Sont admis à soumissionner, les candidats remplissant les conditions générales fixées par les articles R2351-1 à R2351-17 du Code de la Commande Publique.

Le dossier remis par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

- La lettre de candidature (DC1)
- La déclaration du candidat (DC2)

Seul, le candidat retenu fournira les certificats normalement demandés comme preuve.

Contenu de l'offre

- Acte d'engagement dûment complété, daté, tamponné et signé par le représentant qualifié de l'entreprise, et paraphé sur chacune des pages
- Le bordereau de décomposition du prix global précisant les tarifs et les années de construction de chaque modèle
- Les références professionnelles et coordonnées des EPLE ayant contractés un marché similaire
- Un mémoire technique précisant :
 - Modalités de demande d'assistance technique
 - Modalités de compte-rendu des interventions préventives et curatives
 - Logistique de l'entreprise
 - Modalités de formation des personnels
 - La politique environnementale

4.6- Unité monétaire

Le pouvoir adjudicateur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : **euro (€)**.

4.7- Négociation

Il n'est pas prévu de négociation.

Article 5 – Examen des offres

L'examen des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles R2352-1 à R2352-9 du Code de la commande publique.

Critères de sélection des candidatures

- 1- Références techniques et financières de l'entreprise candidate
- 2- Références dans le domaine objet de la consultation.

Critères de choix des offres

Le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse sera fondée sur les critères suivants :

- | | |
|---|-----------|
| 1- Valeur technique | 30 points |
| Qualité des machines | |
| Année de construction | |
| Facilité d'utilisation | |
| 2- Maintenance | 30 points |
| Délais d'intervention (dépannage, réparation) | |
| Organisation de la livraison (déploiement) | |
| Qualité et méthodologie du S.A.V. – Personne dédiée | |
| Logiciel de télégestion | |
| Formation des utilisateurs | |
| Politique environnementale | |
| 3- Prix | 40 points |

Toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande écrite de précisions, assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue, soit rejetée par décision motivée.

Article 6 – Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires, les candidats doivent s'adresser à :

M. Patrick-Armand BABASSANA
Gestionnaire-Comptable

Lycée Gérard de Nerval
14, rue Paul Deviolaine
02209 Soissons Cedex
Tél. : 03 23 53 00 27
Courriel : gest.0020059d@ac-amiens.fr